

DECISION n°2024-DG-001
portant délégation de signature pour les actes relatifs à la gestion des ressources humaines du
groupement d'intérêt public Samusocial de Paris

La Directrice générale,

VU la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;

VU le décret n°2012-91 relatif aux groupements d'intérêt public ;

VU la Convention constitutive du groupement d'intérêt public du Samusocial de Paris du 14 décembre 1994, approuvée par arrêté préfectoral du 19 décembre 1994 ;

Vu l'avenant n°11 à la Convention constitutive du d'intérêt public « Samusocial de Paris » du 29 mai 2019, approuvé par Arrêté préfectoral le 21 juillet 2020 ;

VU la délibération du 7 décembre 2023 nommant Madame Vanessa BENOIT Directrice générale du Samusocial de Paris ;

VU la Note d'organisation du Samusocial de Paris ;

VU le Statut du personnel du Samusocial de Paris

DECIDE :

ARTICLE 1 : La délégation de signature porte sur les actes suivants :

- les promesses d'embauche, contrats de travail et avenants des agents du Samusocial de Paris ;
- les ruptures conventionnelles ;
- tout acte de convocation des instances représentatives du personnel et les autorisations d'absence correspondantes ;
- les sanctions disciplinaires visées à l'article 14.6 paragraphes 1° et 2° du Statut du personnel ;
- l'ensemble des actes relatifs à la formation professionnelle des agents du Samusocial de Paris.

ARTICLE 2 : La délégation de signature mentionnée à l'article 1 est donnée à :

- **Monsieur François POUGET**, Secrétaire général
- **Monsieur Matthieu DUROI**, Directeur des ressources humaines
- **Madame Jennyfer EVRARD**, Directrice adjointe des ressources humaines

ARTICLE 3 : La présente décision prend effet à compter de sa signature.

Fait à Paris, le 21 mars 2024

Vanessa BENOIT
Directrice générale



DECISION n°2024-DG-007

portant délégation de signature de la directrice générale pour l'engagement et le paiement des dépenses hors masse salariales et nuitées hôtelières

La Directrice générale,

VU la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;

VU le décret n°2012-91 relatif aux groupements d'intérêt public ;

VU la Convention constitutive du groupement d'intérêt public du Samusocial de Paris du 14 décembre 1994, approuvée par arrêté préfectoral du 19 décembre 1994 ;

Vu l'avenant n°11 à la Convention constitutive du d'intérêt public « Samusocial de Paris » du 29 mai 2019, approuvé par Arrêté préfectoral le 21 juillet 2020 ;

VU la délibération du 7 décembre 2023 nommant Madame Vanessa BENOIT Directrice générale du Samusocial de Paris ;

VU la Note d'organisation du Samusocial de Paris ;

ARTICLE 1 : La délégation de signature porte sur les actes constitutifs de la chaîne de la dépense du groupement hors dépenses de masse salariales et de nuitées hôtelière, et en particulier :

- l'engagement de la dépense, via la validation d'un bon de commande sous format papier ou dématérialisé ;
- la demande de paiement ou ordonnancement de la dépense, via la validation d'une facture sous format papier ou dématérialisé.

ARTICLE 2 : La délégation de signature mentionnée à l'article 1 se décline en plusieurs typologies, telles que définies ci-dessous :

	Engagement de la dépense	Demande de paiement
A	< 1000 €	< 1000 €
B	< 25.000 €	< 25.000 €
C	Tout montant	Tout montant

ARTICLE 3 : La liste des agents bénéficiant de la délégation de signature mentionnée à l'article 1, sur la base de la typologie définie à l'article 2 fait l'objet d'une publication sur le recueil des actes administratifs du groupement, à l'annexe DG-007.

ARTICLE 4 : La présente décision prend effet à compter de sa signature.

Fait à Paris, le 21 mars 2024

Vanessa BENOIT
Directrice générale



Annexe DG-007

Type de délégation	M. / Mme	Prénom	Nom
A	Monsieur	CARESMEL	Guillaume
A	Madame	DEMMA	Joanna
A	Monsieur	FREMIN	Nicolas
A	Madame	DAVID	Manon
A	Monsieur	GORVAN	Hadrien
A	Monsieur	DIEUDONNE	Charles
A	Madame	GALLOUIN	Juliette
A	Monsieur	PECQUET	Paul
A	Madame	DARMON	Tsilla
A	Madame	LAINARD	Claudine
A	Madame	CAVENEL	Léa
A	Madame	PICHARD	Lucie
A	Madame	TAUZIN	Philippine
A	Madame	VAN DEN ABEELE	Charlotte
A	Madame	PORTE	Justine
A	Monsieur	BOYER	Nicolas
A	Madame	LAURENS	Véronique
A	Madame	TALLON	alice
A	Monsieur	JOUBERT	Pierre
A	Madame	NEGRON	Clara
A	Madame	ZANATI	Tania
A	Monsieur	DIAKITE	Christian
A	Madame	ROY DE LACHAISE	Laurine
A	Madame	SOMAI	Safa
A	Monsieur	DAFNIET	Laurent
A	Madame	JACOB	Yenifer
A	Madame	VENTOULLAC	anne
A	Madame	LAZZARONI	Marie
A	Madame	BORGONON	Swanie
A	Monsieur	DUJAT	Erwan
A	Monsieur	FOUCART	Eric
A	Madame	BERANGER	Coraline
A	Monsieur	RASLI	Samy
A	Monsieur	BOUIN	Alexis
A	Madame	MARION	Emilie
A	Madame	JACOB	Carine
A	Madame	ALI	Rifouata
A	Madame	BERTRAND	Sabrina
A	Madame	TRAN LAUFMAN	Florence
A	Madame	GUÉMERT	Fanny
A	Monsieur	BAUDE	Thomas
A	Monsieur	LAMAGDELAINE	Frederic
A	Monsieur	MIRTA	Matthieu
A	Madame	SANCASSANI	Bénédicte
A	Madame	LETESSIER	Cindy
A	Madame	LETELLIER	Nadège
A	Monsieur	BROSSARD	Clément
A	Madame	BLEMAND	Camille
A	Madame	BODENES	Solène
A	Monsieur	PISARIK	Jacques
A	Madame	POBEL	Angéline

Annexe DG-007 (suite)

Type de délégation	M. / Mme	Prénom	Nom
A	Madame	POIRIER	Elena
A	Monsieur	LAVIGNE	yann
A	Monsieur	COLY	Eric
A	Monsieur	DIENG	Ibrahima
A	Monsieur	MANFO	Isaac
A	Madame	GUENEE	Lorraine
A	Madame	RAMBLIERE	Lison
A	Madame	SAVADOUX	Armony
A	Madame	CARRE	Hélène
A	Madame	MEIER	Nathalie
A	Madame	ROGER-BORDAT	Marie
A	Madame	EHNYIMANE	Luatresie
A	Madame	ARDOUIN	Dorine
A	Madame	BATICA FERREIRA	Quebuathe
A	Madame	REGENT	Blandine
A	Monsieur	CHERON	Maxime
A	Madame	PRIOUX	Maëlle
A	Monsieur	BOISSY	Edouard
A	Monsieur	LUARD	Arnaud
B	Madame	DELSOL	Christine
B	Madame	BOISSIERAS	Muriel
B	Monsieur	CHERUY	Guillaume
B	Monsieur	SULSKI	frederic
B	Madame	TOCQUE	Stéphanie
B	Monsieur	DUROI	Matthieu
B	Monsieur	SARLOTTE	NICOLAS
B	Monsieur	BENOIT	Julien
B	Madame	DERYCKE	Anne
B	Madame	EVARD	Jennyfer
B	Madame	LEBIHAN	Karine
B	Madame	DOUAY	Caroline
B	Madame	BRANCO	FORTE Monica
B	Madame	GIRON	stéphanie
B	Madame	BOULEFRAD	Sabrina
C	Monsieur	POUGET	François
C	Madame	HAMIACHE	Delphine
C	Madame	DELUS	Caroline

DECISION n°2024-DG-006

portant délégation de signature de la directrice générale en cas d'empêchement ou d'absence

La Directrice générale,

VU la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;

VU le décret n°2012-91 relatif aux groupements d'intérêt public ;

VU la Convention constitutive du groupement d'intérêt public du Samusocial de Paris du 14 décembre 1994, approuvée par arrêté préfectoral du 19 décembre 1994 ;

Vu l'avenant n°11 à la Convention constitutive du d'intérêt public « Samusocial de Paris » du 29 mai 2019, approuvé par Arrêté préfectoral le 21 juillet 2020 ;

VU la délibération du 7 décembre 2023 nommant Madame Vanessa BENOIT Directrice générale du Samusocial de Paris ;

VU la Note d'organisation du Samusocial de Paris ;

ARTICLE 1 : La délégation de signature porte sur tout acte de gestion nécessaire au fonctionnement du groupement en cas d'empêchement ou d'absence de la Directrice générale.

ARTICLE 2 : La délégation de signature mentionnée à l'article 1 est donnée à :

- **Monsieur François POUGET**, Secrétaire général

Fait à Paris, le 21 mars 2024

Vanessa BENOIT
Directrice générale



DECISION n°2024-DG-005

portant délégation de signature pour les contrats de séjour des centres d'hébergement d'urgence

La Directrice générale,

VU la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;

VU le décret n°2012-91 relatif aux groupements d'intérêt public ;

VU la Convention constitutive du groupement d'intérêt public du Samusocial de Paris du 14 décembre 1994, approuvée par arrêté préfectoral du 19 décembre 1994 ;

Vu l'avenant n°11 à la Convention constitutive du d'intérêt public « Samusocial de Paris » du 29 mai 2019, approuvé par Arrêté préfectoral le 21 juillet 2020 ;

VU la délibération du 7 décembre 2023 nommant Madame Vanessa BENOIT Directrice générale du Samusocial de Paris ;

VU la Note d'organisation du Samusocial de Paris ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : La délégation de signature porte sur les contrats de séjour des centres d'hébergement d'urgence co-signés avec les usagers

ARTICLE 2 : La délégation de signature mentionnée à l'article 1 est donnée à :

- **Monsieur Guillaume CHERUY**, Directeur adjoint du pôle Hébergement et Logement
- **Monsieur Laurent DAFNIET**, Responsable du CHU Ariane
- **Monsieur Christian DIAKITE**, Responsable de la Pension de famille Alchimie des jours
- **Monsieur Nicolas BOYER**, Responsable du CHU Babinski
- **Monsieur Pierre JOUBERT**, Responsable du CHU Popincourt
- **Madame Yenifer LEMA**, Responsable du CHU Les Sorins
- **Madame Clara NEGRON**, Responsable du CHU Cour Ferber
- **Madame Angeline POBEL**, Responsable du CHU Romain Rolland
- **Madame Benedicte SANCASSINI**, Responsable de la Halte Hôtel de Ville
- **Madame Anne VENTOUILLAC**, Responsable du CHU Olympe
- **Madame Tania ZANATI**, Responsable du CHU Ilot Bleu

ARTICLE 3 : La présente décision prend effet à compter de sa signature.

Fait à Paris, le 21 mars 2024

Vanessa BENOIT
Directrice générale



DECISION n°2024-DG-004
portant délégation de signature pour les actes relatifs à l'émission de reçus fiscaux de la part du
groupement d'intérêt public Samusocial de Paris

La Directrice générale,

VU la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;

VU le décret n°2012-91 relatif aux groupements d'intérêt public ;

VU la Convention constitutive du groupement d'intérêt public du Samusocial de Paris du 14 décembre 1994, approuvée par arrêté préfectoral du 19 décembre 1994 ;

VU l'avenant n°11 à la Convention constitutive du d'intérêt public « Samusocial de Paris » du 29 mai 2019, approuvé par Arrêté préfectoral le 21 juillet 2020 ;

VU la délibération du 7 décembre 2023 nommant Madame Vanessa BENOIT Directrice générale du Samusocial de Paris ;

VU la Note d'organisation du Samusocial de Paris ;

VU le Statut du personnel du Samusocial de Paris

DECIDE :

ARTICLE 1 : La délégation de signature porte sur l'émission de reçus fiscaux émis par le groupement auprès des donateurs et des mécènes.

ARTICLE 2 : La délégation de signature mentionnée à l'article 1 est donnée à :

- **Madame Christine DELSOL**, Directrice de la communication et de l'engagement
- **Madame Anne DERYCKE**, Directrice adjointe de la communication et de l'engagement

ARTICLE 3 : La présente décision prend effet à compter de sa signature.

Fait à Paris, le 21 mars 2024

Vanessa BENOIT
Directrice générale



DECISION n°2024-DG-003

portant délégation de signature pour les actes relatifs à la signature des conventions de financement de nuitées hôtelières du groupement d'intérêt public Samusocial de Paris

La Directrice générale,

VU la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;

VU le décret n°2012-91 relatif aux groupements d'intérêt public ;

VU la Convention constitutive du groupement d'intérêt public du Samusocial de Paris du 14 décembre 1994, approuvée par arrêté préfectoral du 19 décembre 1994 ;

Vu l'avenant n°11 à la Convention constitutive du d'intérêt public « Samusocial de Paris » du 29 mai 2019, approuvé par Arrêté préfectoral le 21 juillet 2020 ;

VU la délibération du 7 décembre 2023 nommant Madame Vanessa BENOIT Directrice générale du Samusocial de Paris ;

VU la Note d'organisation du Samusocial de Paris ;

VU le Statut du personnel du Samusocial de Paris

DECIDE :

ARTICLE 1 : La délégation de signature porte sur les conventions de financement de nuitées hôtelières.

ARTICLE 2 : La délégation de signature mentionnée à l'article 1 est donnée à :

- **Monsieur François POUGET**, Secrétaire général
- **Madame Monica BRANCO-FORTE**, Directrice des affaires financières

ARTICLE 3 : La présente décision prend effet à compter de sa signature.

Fait à Paris, le 21 mars 2024

Vanessa BENOIT
Directrice générale



DECISION n°2024-DG-002-02
portant délégation de signature pour les actes relatifs à la passation de marchés publics
du groupement d'intérêt public Samusocial de Paris

La Directrice générale,

VU la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;

VU le décret n°2012-91 relatif aux groupements d'intérêt public ;

VU la Convention constitutive du groupement d'intérêt public du Samusocial de Paris du 14 décembre 1994, approuvée par arrêté préfectoral du 19 décembre 1994 ;

Vu l'avenant n°11 à la Convention constitutive du d'intérêt public « Samusocial de Paris » du 29 mai 2019, approuvé par Arrêté préfectoral le 21 juillet 2020 ;

VU la délibération du 7 décembre 2023 nommant Madame Vanessa BENOIT Directrice générale du Samusocial de Paris ;

VU la Note d'organisation du Samusocial de Paris ;

VU le Statut du personnel du Samusocial de Paris

DECIDE :

ARTICLE 1 : La délégation de signature porte sur les actes relatifs à la passation de marchés publics, à l'exclusion de la signature des actes d'engagement.

ARTICLE 2 : La délégation de signature mentionnée à l'article 1 est donnée à :

- **Monsieur François POUGET**, Secrétaire général
- **Monsieur Julien BENOIT**, Directeur des affaires juridiques

ARTICLE 3 : La présente décision prend effet à compter de sa signature.

Fait à Paris, le 15 juillet 2024

Vanessa BENOIT
Directrice générale

